

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/06/2025 - 9451 - 2005 B 00672 - 482 134 236 - 19 PSTA TY ANNA

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2024

Formulaire obligatoire l'article 102 septies  
A bis du Code général des impôts

Designation de l'entreprise		SARL 19 PSTA TY ANNA			Neant		
Adresse de l'entreprise		19 PLACE SAINT ANNE 35000 RENNES					
Numéro SIRET*		4 8 2 1 3 4 2 3 6 0 0 2 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12			
						Exercice N clos le 31/08/2024	
<b>ACTIF</b>		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* Autres*	010	106 450	012	106 450	
			014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	127 305	030	110 992	16 313	
	Immobilisations financières* (1)	040	4 612	042		4 612	
	Total I (5)	044	238 367	048	110 992	127 375	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
	Marchandises *	060	6 057	062		6 057	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070		
			072	842 501	074		842 501
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	11 338	086		11 338		
Charges constatées d'avance *	092	2 765	094		2 765		
Total II	096	862 662	098		862 662		
Total general (I + II)		110	1 101 030	112	110 992	990 038	
<b>PASSIF</b>						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	8 000				
	Ecart de reévaluation	124					
	Reserve legale	126	800				
	Reserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132	263 635		
	Report à nouveau	134					
	Resultat de l'exercice	136	106 318				
	Subventions d'investissement	137					
Provisions réglementées	140						
Total I	142	378 754					
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	321 426				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	88 189				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)	169	15 200	172	96 157		
	Comptes courants d'associés	173	30 439				
	Autres dettes	175	50 043				
Produits constatés d'avance	174	25 000					
Total III	176	611 283					
Total general (I + II + III)		180	990 038				
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	214 621	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 782	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	829 811	(6) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

26/08/25  
Dépôt N°



9451

*[Handwritten signature]*

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2024

Formulaire obligatoire article 102 septies V. des du 10/02/2023 et des impôts		Designation de l'entreprise SARL 19 PSTA TY ANNA		Neant			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/08/2024			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	735 070	
		dont export					
		et livraisons		215	214		
		intracommunautaires		217	218		
	Production vendue	biens					
		services*					
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires.)					222	
Production immobilisée* produits finis et en cours de production					224		
Subventions d'exploitation reçues					226	5 000	
Autres produits					230	2 085	
	Total des produits d'exploitation hors T V A (I)			232	232	742 156	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	189 837	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	1 185	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	( 1 482)	
	Variation de stocks (matieres premieres et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes* (dont crédit bail - mobilier - immobilier)				242	218 228	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	743		244	8 384	
	Remunerations du personnel*				250	185 632	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	32 964	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al. 3 du CGI))	255			254	4 120	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259			262	4 354		
	260			260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	264	643 225	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	98 930
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers				(III)	280	49 174
	Produits exceptionnels				(IV)	290	
	Charges financières				(V)	294	5 670
	Charges exceptionnelles				(VI)	300	4 750
	Impôts sur les bénéfices*					(VII)	306
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>						310	106 318
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	106 318
Régime d'imposition	Remunerations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033 not)				324	31 581	
	Divers* dont intérêts excédentaires des sociétés, cis d'associés	247			330	4 560	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur DPC		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies I))		249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Deductions	Entreprises nouvelles (44 septies)	986	ZFU (44 septies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEU (44 septies A)	989			
	ZRD (44 septies)	127	ZRR (44 septies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quater septies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZHANG (44 quater septies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 septies)	992					
	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies C)	647		350	
	Deduction exceptionnelle (art. 39 décies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies D)	648			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies E)	990			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)	649			
		Deduct. exception simulateur de conduite (art. 39 décies F)	641				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	147 459
Déficit de l'exercice reporté en arrière						356	
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat							360
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	147 459

Cepid Group



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 19 PSTA TY ANNA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024, dont le total est de 990 038 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 106 319 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/12/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	106 450			106 450
Immobilisations corporelles	127 594	2 783	3 072	127 306
Immobilisations financières	4 612			4 612
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	109 943	4 120	3 072	110 992
Immobilisations financières				

Les flux s'analysent comme suit :

<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 783		2 783
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		3 072		3 072
Scissions				
Mises hors service				

## Notes sur le bilan

### Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

--	--	--	--

Éléments achetés			106 450
Éléments réévalués			
Éléments reçus en apport			

--	--	--	--

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 849 767 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

--	--	--	--

#### Créances de l'actif immobilisé :

Créances rattachées à des participations

Prêts

Autres 4 500 4 500

#### Créances de l'actif circulant :

Créances Clients et Comptes rattachés

Autres 842 501 842 501

Capital souscrit - appelé, non versé

Charges constatées d'avance 2 765 2 765

--	--	--	--

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

### Produits à recevoir

--	--	--	--

INDEMNITE ACTIVITE PARTIELLE 118

ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS 49 172

--	--	--	--

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000 EURO décomposé en 800 titres d'une valeur nominale de 10,00 EURO.

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 611 284 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	321 426	106 804	214 622	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 190	88 190		
Dettes fiscales et sociales	96 185	96 185		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	80 483	80 483		
Produits constatés d'avance	25 000	25 000		
<hr/>				
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	200 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	93 967			
(**) Dont envers les associés	30 439			

### Charges à payer

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	46 737
INT. COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	499
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	9 138
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	1 756
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	5 429
TAXE D'APPRENTISSAGE	116

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

--	--	--	--

CHARGES CONSTATÉES D AVANCE

2 765

**Produits constatés d'avance**

--	--	--	--

PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE

25 000

## Notes sur le compte de résultat

## Chiffre d'affaires

Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises		735 071	735 071
Produits des activités annexes			

# 19 PSTA TY ANNA

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 8.000 euros  
Siège social : 19, Place Sainte Anne  
35000 RENNES

482 134 236 RCS RENNES

\* \* \* \* \*

<p style="text-align: center;"><b>PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 FEVRIER 2025</b> <i>Extrait du texte des résolutions</i></p>
---

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 août 2024, s'élevant à 106.318,97 euros de la manière suivante :

### **ORIGINE :**

- |  |                  |
|--|------------------|
| - Résultat net comptable :                                     | 106.318,97 euros |
| - Prélèvement sur le compte « Autres réserves », la somme de : | 93.681,03 euros  |

### **AFFECTATION :**

- |   |                  |
|---|------------------|
| - A titre de dividende, la somme brute de : | 200.000,00 euros |
|---|------------------|

**TOTAL :** 200.000,00 euros

Soit un dividende net à verser de 200.000 euros, en l'absence de prélèvements sociaux à reverser.

Le dividende sera versé dans les délais légaux à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercice	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021
Dividende brut total	150.000 €	165.000 €	/
Dividende non éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	150.000 €	165.000 €	/
Dividende éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	/	/	/
Dividende assujetti au prélèvement forfaitaire (Article 117-quater du CGI)	/	/	/

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE  
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 FEVRIER 2025  
*Extrait du procès-verbal***

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 août 2024, s'élevant à 106.318,97 euros de la manière suivante :

**ORIGINE :**

- |  |                  |
|--|------------------|
| - Résultat net comptable :                                     | 106.318,97 euros |
| - Prélèvement sur le compte « Autres réserves », la somme de : | 93.681,03 euros  |

**AFFECTATION :**

- |   |                  |
|---|------------------|
| - A titre de dividende, la somme brute de : | 200.000,00 euros |
|---|------------------|

**TOTAL :** 200.000,00 euros

Soit un dividende net à verser de 200.000 euros, en l'absence de prélèvements sociaux à reverser.

Le dividende sera versé dans les délais légaux à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercice	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021
Dividende brut total	150.000 €	165.000 €	/
Dividende non éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	150.000 €	165.000 €	/
Dividende éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	/	/	/
Dividende assujetti au prélèvement forfaitaire (Article 117-quater du CGI)	/	/	/

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**Pour extraits certifiés conformes  
La Gérance**

